

Communiqué de presse

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-IMIER

Baisse du prix du gaz naturel

A la fin de l'année 2009, le fournisseur de gaz naturel des Services techniques de Saint-Imier, la société VITEOS, a fait part d'une baisse du prix du gaz naturel dès le 1^{er} janvier 2010. Cette baisse représente 0.614 cts/ kWh. Elle s'explique par l'indexation du prix du gaz à celui du pétrole par les producteurs de gaz naturel. Chaque augmentation ou baisse du prix du pétrole entraîne une variation similaire du prix du gaz avec un retard de 3 à 6 mois en général.

Cette diminution du prix d'achat est toutefois partiellement compensée par une augmentation importante de la taxe CO₂ qui passe de 0.216 ct/ kWh en 2009 à 0.648 ct/ kWh (+0.432 ct/ kWh). Rappelons ici que la taxe CO₂ est une taxe fédérale qui est partiellement rétrocédée à chacun par une réduction sur les primes d'assurance maladie. Notons encore que grâce à sa charge réduite sur l'environnement (moins d'émission de CO₂), le gaz naturel continuera à être moins taxé que le mazout en 2010.

La baisse nette du prix du gaz est donc de 0.18 ct/ kWh qui, suite à la décision du Conseil municipal, sera entièrement répercutée. De ce fait, le prix d'un kWh de gaz naturel baissera de 0.18 ct/ kWh dès le 1^{er} janvier 2010 et passera de 7.66 cts/ kWh à 7.48 cts/ kWh (soit une diminution de 2.3%).

Chasse aux glaçons et trottoirs déneigés

En matière de sécurité, la saison hivernale a ses exigences particulières. Le bien-être de tous passe par le respect attentif de certaines mesures. Ainsi, les propriétaires sont-ils priés de surveiller avec une attention particulière le toit de leur immeuble afin d'éviter que la chute de glaçons formés ne menace les passants ou n'entrave la circulation. De même ils sauront déneiger de manière régulière leurs trottoirs pour garantir la sécurité de tous. La Municipalité assure à bien plaisir le déneigement de certains trottoirs qui appartiennent à des privés, en particulier le long de la grand-rue. Il est ici rappelé que ce service offert par la collectivité ne décharge en rien les propriétaires privés de leurs obligations. Si les mesures prises sont insuffisantes et qu'un accident survient, la responsabilité pourrait en incomber au propriétaire concerné.

Papiers d'identité : nouvelle procédure

A partir du 1^{er} mars 2010, les ressortissants suisses domiciliés dans le canton de Berne devront déposer leur demande du passeport biométrique et de carte d'identité dans un des sept centres des documents d'identités soit, Berne, Bienne, Thoun, Courtelary, Interlaken, Langenthal, Langnau. Il ne sera donc plus possible de déposer une demande auprès du contrôle des habitants de sa commune de domicile.

Les documents suivants devront être présentés :

- Anciens passeport ou ancienne carte d'identité
- Certificat d'établissement

Suite à l'introduction du nouveau passeport suisse 10, la réglementation transitoire suivante est applicable :

- 15 février 2010 : dernière possibilité de commander le passeport 03, le passeport 06 ou l'offre combinée auprès de la commune de domicile.
- 23 février 2010 : dernière possibilité de rendez-vous pour la prise des données biométriques pour le passeport 06 dans les centres régionaux de saisie.

- Dès le 24 février 2010 : on pourra prendre rendez-vous par téléphone ou par internet afin de se présenter dans un des nouveaux centres Tél. 031 635 40 00 ou www.schweizerpass.ch
- Dès le 1er mars 2010 : les demandes de documents d'identité et les saisies des données biométriques seront effectuées dans les centres de documents d'identité cantonaux.

Pour notre commune le centre de saisie le plus proche est l'Office de l'état civil, Rue de la Préfecture 2c à Courtelary.

Heures d'ouverture :

Lundi 13h30 à 16h30

Mardi à jeudi 08h30 à 11h30 / 13h30 à 16h30

Vendredi 08h30 à 11h30

Que sur rendez-vous au no tél : 031 635 40 00

Le délai de livraison des nouveaux documents d'identités est de dix jours ouvrables au maximum.

(cm)

Saint-Imier, mercredi 3 février 2010